

**ELECTIONS des 11 et 12 février 2026**  
**Conseil scientifique et pédagogique de l'Ecole Universitaire de Recherche DS4H**  
**COLLEGE BIATSS**

**PROCES VERBAL de PROCLAMATION des résultats**

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L719-1, L719-2, L721-1 et suivants, L713-9 et D719-1 et suivants,

VU le Décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat,

VU le Décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 modifié portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU le Règlement Intérieur d'Université Côte d'Azur,

VU l'arrêté DAJIM n° 180/2025 en date du 17 décembre 2025 portant organisation des élections partielles pour le collège BIATSS au COSP de l'EUR DS4H,

VU les procès-verbaux de dépouillement du scrutin en date du 12 février 2026,

Nombre de sièges 1

Nombre d'électeurs sur la liste électorale 342

Nombre de bulletins dans l'urne 123

Taux de participation 35,96 %

Nombre de suffrages valablement exprimés 80

Nombre de bulletins blancs 43

Nombre de bulletins nuls (hors blancs) 0

Quotient électoral 80,00

PROCLAME ELUE à la date du 13 février 2026

| Nombre de suffrages | Candidats               | Résultat  |
|---------------------|-------------------------|-----------|
| 80                  | 1. Madame Magali RICHIR | Titulaire |

**Dates du scrutin** : du 11/02/2026 au 12/02/2026

Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée

Fait à Nice le 13 février 2026

Pour le Président d'Université Côte d'Azur  
et par délégation  
La Directrice Générale des Services Adjointe  
Ressources Humaines et Modernisation  
Florence PISANO



En application des dispositions des articles D.719-38 et suivants les parties souhaitant se pourvoir contre la présente décision devront saisir la Commission de Contrôle des Opérations Electorales au plus tard le 5<sup>ème</sup> jour suivant la proclamation des résultats et le Tribunal Administratif de Nice au plus tard le 6<sup>ème</sup> jour suivant la décision de la Commission de Contrôle des Opérations Electorales